



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2013

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le 30 SEP 2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2013.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : ORGANISATION D'ATELIERS EN PARTENARIAT AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

Dans le cadre du projet éducatif territorial, le Conseil a approuvé à l'unanimité les tarifs liés à l'organisation d'activités avec des intervenants associatifs du 6 janvier 2014 au 4 juillet 2014 suivi ou non d'un accueil du soir comme suit, goûter non inclus:

Quotients	A	B1	B2	B3	C4	C5	D	E	Extérieurs
	0 à 346,89€	346,90 à 416,29€	416,30 à 520,36€	520,37 à 693,82€	693,83 à 867,27€	867,28 à 1040,71€	1040,72 à 1214,18€	+1214,19€	
	Tarifs des TAP à la séance								
	0,87€	0,96€	1,06€	1,22€	1,39€	1,57€	1,74€	2,00€	2,17€
	Tarifs pour 22 séances du 6/01 au 4/07/2014								
	19,14€	21,12€	23,32€	26,84€	30,58€	34,54€	38,28€	44,00€	47,74€
	Tarifs des TAP à la séance suivie d'une heure d'accueil du soir								
	1,52€	1,70€	1,92€	2,25€	2,61€	2,98€	3,34€	3,88€	5,01€
	Tarifs pour 22 séances suivies d'une heure d'accueil du soir								
	33,44€	37,40€	42,24€	49,50€	57,42€	65,56€	73,48€	85,36€	110,22€

PLAN LOCAL D'URBANISME : REVISION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la révision simplifiée du PLU, le Conseil a décidé à l'unanimité de tirer le bilan de la concertation réalisée de la manière suivante :

- mise à disposition d'un registre de concertation destiné à recevoir les remarques et suggestions du public à compter des 14 septembre 2009 et 02 octobre 2012 ;
- organisation d'une réunion publique le 06 juin 2013 suivi d'un débat avec le public ;
- réalisation d'une exposition publique entre le 11 juin 2013 et le début du mois de septembre 2013 ;
- publication d'un article dans le journal municipal du mois de septembre 2013.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le bilan de la concertation.

PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°2

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la révision simplifiée n°2 du PLU portant sur le projet de construction d'un nouveau CLAE pour l'école EFFEL ainsi que la réalisation d'une opération de logements sur la partie de terrains non affectée au centre de Loisirs.

IMPLANTATION D'ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE SUR LES PROPRIETES COMMUNALES

Dans le cadre de l'implantation des antennes de radiotéléphonie, le Conseil a approuvé par 32 voix pour et 1 voix contre les modalités de mise à disposition de l'emplacement destiné à accueillir des installations de télécommunications ainsi que les termes de la convention à conclure avec les opérateurs de téléphonie mobile pour une durée de 6 ans reconduite tacitement par périodes successives de 3 ans. Il a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer l'acte précité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL 2013

Le Conseil a approuvé à l'unanimité, par chapitre, la section fonctionnement de la décision modificative n°1 au budget général 2013 arrêtée en dépenses et en recettes à + 24 253€.

TARIF DES ANIMATIONS ASSUREES PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR

Dans le cadre du transfert du secteur retraité du Centre Communal d'Action Sociale à la ville, le Conseil a approuvé à l'unanimité la création d'un tarif des animations assurées par un prestataire extérieur et a fixé le tarif de ces animations pour l'année 2013 à 6,54 euros qui sera revalorisé annuellement par décision municipale en fonction de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés sur un an.

TARIF DES ANIMATIONS ASSUREES PAR UN AGENT DU SERVICE ET/OU PAR UN BENEVOLE

Dans le cadre des animations d'ateliers proposés aux personnes retraitées, le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer la participation financière pour l'année 2013 à un atelier animé par un agent du service et/ou par un bénévole à 3,13 euros par personne retraitée inscrite, qui sera revalorisée annuellement par décision municipale selon l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés sur un an.

ORGANISATION DES JEUX DE LOTO : FIXATION DE TARIFS

Dans le cadre du transfert du secteur retraité du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville, le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer pour l'année 2013 les tarifs d'organisation de jeux de loto comme suit :

- Cartons :
 - à l'unité : 2,50 euros ;
 - pour 5 : 12 euros ;
 - à partir du 6^{ème} : 12 euros + 2,50 euros
- Goûter : 1,80 euro par personne.

TARIFS DES ACTIVITES DE MAINTIEN ET DE LOISIRS

Dans le cadre du transfert du secteur retraité du Centre Communal d'Action Sociale à la ville, le Conseil a approuvé à l'unanimité la création d'un tarif des activités de maintien et de loisirs et en a fixé à l'unanimité le tarif à compter du mois septembre 2013 jusqu'au mois de juin 2014 comme suit :

DE SEPTEMBRE 2013 A JUIN 2014									
Activités	Saint-Ouennais								Extérieurs Tarif unique
	Quotient familial jusque 5 963€		Quotient familial de 5 964€ à 11 896€		Quotient familial de 11 897€ à 26 420€		Quotient familial de plus de 26 421€		
	1 ^{ère} activité	A partir de la 2 ^{ème} activité	1 ^{ère} activité	A partir de la 2 ^{ème} activité	1 ^{ère} activité	A partir de la 2 ^{ème} activité	1 ^{ère} activité	A partir de la 2 ^{ème} activité	
Aquagym, gymnastique, gymnastique préventive, danse, atelier créatif, informatique, chorale	68,91€ soit 2,09€ la séance	58,52€ soit 1,77€ la séance	70,43€ soit 2,13€ la séance	59,80 €soit 1,81€ la séance	83,38€ soit 2,53€ la séance	70,81 €soit 2,14 € la séance	90,96 € soit 2,75€ la séance	77,24€ soit 2,34€ la séance	113,33€ soit 3,43€ la séance
Atelier mémoire	91,16€ soit 2,76€ la séance		93,17€ soit 2,82€ la séance		110,30€ soit 3,34€ la séance		120,33€ soit 3,64€ la séance		151,18€ soit 4,58€ la séance

TARIF DES VOYAGES 2013

Dans le cadre du transfert du secteur retraité du CCAS à la ville, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'organisation de deux séjours pour les retraités et a approuvé le budget prévisionnel communal.

Egalement, le Conseil a fixé à l'unanimité le tarif des usagers à 610 euros par personne pour le séjour en France et à 630 euros par personne pour le séjour à l'étranger.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les modalités d'application des abattements à ces montants pour les usagers pré-retraités et retraités Saint-Ouennais et à leurs conjoints.

PARTICIPATION DES RETRAITES AUX FRAIS DE TRANSPORT POUR LES SORTIES DE L'ANNEE 2013

Dans le cadre du transfert du secteur retraité du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville, le Conseil a décidé à l'unanimité d'instituer une participation aux frais de transport pour les sorties de l'année 2013 des retraités comme suit :

- 13,90 euros pour la journée ;
- 6,95 euros pour la demi-journée.

TARIF DU MINIBUS « VA ET VIENT » POUR 2013

Dans le cadre du transfert du secteur activité retraité du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville, le Conseil a fixé à l'unanimité le tarif du minibus « Va et Vient » pour l'année 2013 comme suit :

- Trajet dans Saint-Ouen l'Aumône : 0,45 euros
- Trajet hors Saint-Ouen l'Aumône : 2,39 euros

ACTIVITES CINEMA A UTOPIA : FIXATION DU TARIF POUR PERSONNES RETRAITEES

Afin de diversifier l'offre culturelle au public retraité, le Conseil a approuvé à l'unanimité la création d'une carte gratuite de cinéma pour les retraités inscrits sur le fichier des retraités, et a fixé à l'unanimité le tarif d'accès au cinéma UTOPIA à 4 euros pour chaque séance ouverte à tout public.

FIXATION DES TARIFS POUR LES RETRAITES DANS LE CADRE DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE RESTAURATION

Dans le cadre du transfert du secteur retraité du Centre Communal d'Action Sociale à la ville, le Conseil a fixé à l'unanimité le tarif du repas facturé par la ville aux personnes retraitées comme suit :

- 6,50 euros pour les personnes imposables ;
- 6 euros pour les personnes non imposables dont l'impôt sur les revenus soumis au barème est égal à 0.

FIXATION DE LA REMUNERATION HORAIRE POUR LES ACTIVITES DE MAINTIEN, DE LOISIRS ET D'ANIMATION DES AGENTS VACATAIRES DE L'ANIMATION RETRAITES

Le Conseil a fixé à l'unanimité la rémunération horaire brute, congés payés inclus, du personnel vacataire à compter du 1^{er} septembre 2013 comme suit:

- Gymnastique et gymnastique préventive : 34,93 euros ;
- Autres activités : 31,75 euros.

CREATION D'UN ATELIER DANSE « COUNTRY»

Dans le cadre du développement des activités de maintien et de loisirs annuelles à destination des personnes retraitées, le Conseil a approuvé à l'unanimité la création d'un atelier danse « Country » à destination des personnes retraitées, et a fixé le tarif de cette activité à 83.38 euros par personne.

EAUX PLUVIALES – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU CLOS DU ROI – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE AVEC LA CACP

Dans le cadre de la convention des travaux d'assainissement de la requalification du Clos du Roi, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de l'avenant n° 1 de la convention conclue entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la commune désignant cette dernière maître d'ouvrage unique des travaux d'assainissement des eaux pluviales de la rue du Clos du Roi et de la rue de Liesse. Il a autorisé le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU POUR ERREUR MATERIELLE

Dans le cadre de la modification simplifiée n°3 du PLU, le Conseil a autorisé à l'unanimité la rectification de l'erreur matérielle constituée par l'omission dans l'article 12 du règlement de la zone UC du dispositif des normes des stationnements spécifiques pour les opérations en accession sociale bénéficiant des aides financières de l'ANRU.

CREATION ET TRANSFORMATION DES EMPLOIS

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} octobre 2013.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION

Dans le cadre de la réorganisation du service de l'animation locale et en raison des nouvelles missions annexées à compter du 1^{er} septembre 2013 au poste de directeur de l'Office Local d'Animation, le Conseil a approuvé à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de directeur de l'Office Local d'Animation, eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DES VACATAIRES - INITIATION A L'ALLEMAND ET ATELIER DE CONVERSATION PHILOSOPHIQUE

Le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2013, les nouveaux taux horaires comme suit :

- Initiation à l'allemand :
Niveau BAC +4 24.09 euros brut
Professeur ou détenteur de l'habilitation pour l'enseignement de l'allemand en école :
31,87 euros brut
- Atelier de conversation philosophique : 54 euros brut

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17 OCTOBRE 2009 RELATIVE A LA CREATION D'UN EMPLOI DE COORDINATEUR DU SERVICE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE SUR LE GRADE D'ATTACHE – AVENANT AU CDI DATE DU 9 DECEMBRE 2012

Le Conseil a autorisé à l'unanimité la transformation du poste d'attaché correspondant à l'emploi de coordinateur du service scolaire et périscolaire en attaché principal à compter du 1^{er} novembre 2013. Il a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée en date du 9 décembre 2012.

VENTE D'UN APPARTEMENT SITUÉ 5 RUE LE NOTRE

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'autoriser la cession d'un appartement situé 5 rue le Nôtre et a autorisé le Maire ou son représentant à signer le règlement de copropriété, l'acte de constitution des servitudes ainsi que l'acte notarié à intervenir.

CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BM N°1 SITUÉE CHEMIN DES BETHUNES AUX BOURSEAUX DESTINÉE A RECEVOIR UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Le Conseil a approuvé par 28 voix pour et 5 abstentions la cession de l'emprise foncière d'une superficie de 7 150 m² de la parcelle cadastrée section BM n°1 au groupe ARCADE, et a autorisé à l'unanimité son déclassement du domaine public. Le Conseil a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession afférent.

ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA N°8 RUE DES DEUX GARES APPARTENANT A RESEAU FERRE DE FRANCE

Dans le cadre de son projet de construction d'un centre de loisirs rattaché au groupe scolaire Jean Effel, le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition auprès de Réseau Ferré de France d'une emprise foncière de 1 144 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BA n°8 située rue d'Epluches et rue des Deux Gares au prix de 70 000 euros. Il a décidé à l'unanimité de classer ladite emprise foncière dans le domaine public communal, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent.

REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT DE PROPRIETE SITUEE RUE DU CHEMIN VERT

Le Conseil a décidé à l'unanimité l'acquisition à titre gratuit d'une emprise de 15 m² à détacher de la parcelle cadastrée BR n°14 située rue du Chemin Vert, moyennant la prise en charge par la commune du remplacement de la clôture. Il a approuvé le classement dans le domaine public communal de cette emprise et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition y afférent.

REGULARISATION FONCIERE DE LA RUE SAINTE AGNES

Le Conseil a décidé à l'unanimité la mise en œuvre de la procédure de prescription acquisitive concernant la parcelle cadastrée BI n°212 rue Sainte Agnès, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent.

RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil a pris acte du rapport d'utilisation du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France.

RAPPORT D'UTILISATION DES DOTATIONS ACCORDEES AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil a pris acte du rapport d'utilisation des dotations accordées au titre du contrat urbain de cohésion sociale et de la dotation de solidarité et de cohésion pour l'année 2012.

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES – BUDGET GENERAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité l'admission en non-valeur de 52 pièces comptables dont le montant total s'élève à 2 778,18 euros.

PROJETS DE LA COMMUNE NECESSITANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afin de procéder au réaménagement des stationnements existants aux 94 et 95 rue du Mail.

ECRAN ACOUSTIQUE LE LONG DE LA RN 184 A PROXIMITE DU COLLEGE MARCEL PAGNOL - CONVENTION AVEC LA DIRIF RELATIVE A LA GESTION DE L'OUVRAGE

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure entre la DIRIF et la commune portant sur la gestion de l'écran acoustique réalisé au collège Marcel Pagnol sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Il a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAL D'OISE POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de financement à conclure pour une durée de trois ans entre la CAF et la commune relative aux modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Ordinaire pour le Relais Assistantes Maternelles, et a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION PARTIELLE DU CONTINGENT PRÉFECTORAL

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention de délégation partielle des logements locatifs sociaux du contingent préfectoral prolongeant d'une durée d'un an la convention du 23 octobre 2010 et réduisant à 430 le nombre de logements délégués. Il a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à la signer.

SUBVENTION AU CLUB SQUASH 95 POUR ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE

Le Conseil a accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 700 euros à l'association Club AS SQUASH 95.

GRATUITÉ DE LA CONCESSION ATTRIBUÉE POUR L'INHUMATION DE DEUX ENFANTS DÉCÉDÉS ACCIDENTELLEMENT

Le Conseil a accordé à l'unanimité la gratuité de l'attribution d'une concession de quinze ans, dans laquelle ont été inhumés les deux enfants, Emanuele TCHUALEU et Mario OKERE, fils de madame AMANHYAVBO, à la suite de l'accident dramatique survenu dans un étang situé derrière INN HOTEL à Saint-Ouen l'Aumône.

SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE POUR LES SEJOURS D'ETE EN DIRECTION DES JEUNES

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le versement d'une subvention de 800 euros au Secours Catholique pour les séjours d'été en direction des jeunes.

GUIDE PRATIQUE ANNUEL – TARIFS DU GUIDE 2014

Dans le cadre du renouvellement du marché public relatif à l'édition du guide annuel de la Ville, le Conseil a approuvé à l'unanimité la grille de tarifs proposée par le nouveau titulaire du marché.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 10°, 11° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le jeudi 14 novembre 2013 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.



Pour le Maire absent,
Le Premier Maire- adjoint

Andrée Salgues
Andrée SALGUES